

## QU'EST CE QUE LA DEMOGRAPHIE

On vous a engagé en vous disant vous allez faire une enquête démographique. Beaucoup d'entre vous acceptent ce travail se demandant ce que cela sera. En parlant d'enquête vous vous êtes rappelé sans doute celle qui a eu lieu dans la région de Mopti.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet il voudrait mieux pour parler rapidement de la démographie.

Depuis toujours puisque les premiers recensements ont eu lieu au temps des Romains, les Gouvernements des divers états se sont efforcés de connaître, souvent d'ailleurs dans un but uniquement fiscal, la population qui dépendait d'eux.

Vous connaissez tous les recensements administratifs qui étaient faits par les Commandants de Cercle et qui ne valaient pas grand chose.

Le 1er inconvénient venait de ce qu'il avait une valeur fiscale en convoquant la population.

- Les méthodes n'étaient pas uniformes
- les époques étaient très différentes et on ne pouvait se faire une idée de l'augmentation de la population.

La nécessité d'établir des plans de développement ont vite fait apparaître que dans ce domaine il faut partir de base sérieuse?

Comment prévoir combien il faudra bâtir d'école, si l'on ne sait pas combien d'enfants arriveront à l'âge scolaire en 1965, en 1970 ?

Comment savoir s'il faut créer des emplois nouveaux et combien environ par an, si l'on ne sait pas combien il y aura de jeunes qui seront à l'âge de travailler.

On parle beaucoup de nouveau de vie. Je présente toujours un exemple bien simple.

Supposez que 1000 individus aujourd'hui disposent de 100.000 francs cela fera à chacun 1000 francs mais la population augmente dans 20 ans ils seront à 2.000

Si le niveau de vie n'a pas varié ils disposeront toujours de 100.000 francs mais chacun verra sa part diminuée de moitié soit 500 francs.

Pour que chacun ait la même somme il faut multiplier le capital par 2 soit 200.000 francs

Pour augmenter le niveau de vie de 10% soit que chacun ait 1100 F au lieu de 1.000 francs il faudra un capital de 220.000 francs.

Donc pour augmenter de 10% en 20 ans il faudra plus que doubler le capital.

Naturellement on ne va pas prendre par ~~exemple~~ les villages Bamaras seulement.

Il faut que l'échantillon des villages étudiés représente l'ensemble de la République Soudanaise.

On va donc classer les villages dans les strates ou régions homogènes au point de vue démographique.

Prenons un exemple :

S'il y a 100 villages dans un cercle que l'on fasse le sondage au 1/10<sup>e</sup> on prendra 10 villages sur lesquels s'effectueront le recensement. Si l'échantillon a été bien choisie. Lorsqu'on connaîtra la population de ces 10 villages pour trouver celle du cercle. Il suffira de les multiplier par 10.

Ce ne serait pas vrai si tous les villages recensés étaient petits ou s'ils étaient gros.

C'est pourquoi on ne recense pas n'importe quel village

En aucun cas vous ne devez changer le village qui vous aura été désigné.

Comment déterminer tous les villages : je ne vais pas entrer dans les détails, mais simplement vous exposez la méthode.

Nous pouvons choisir les villages, mais ce procédé n'est pas bon pourquoi ?

Nous avons tous les tendances, même que nous ne connaissons pas, supposez que celui qui tu aimes par exemple la région de Bandiagara parce qu'il connaît quelqu'un ou qu'il a de la famille. Cette région sera certainement représentée bien plus qu'une autre région ou encore on choisira les villages au bord des routes afin de ne pas vous fatiguer.

On choisit ceux qui ont un nom facile à retenir.

Pour toutes ces raisons on laisse au hasard le soin de désigner les villages.

C'est une véritable loterie.

Pour une strate déterminée, on place par ~~ex~~ mple tous les noms des villages dans un chapeau.

S'il y en a 100 on veut en tirer 10 on fait tirer par une main innocente 10 papiers, les 10 noms de villages tirés nous donnent l'échantillon.

Vous allez me dire mais on ne tient pas compte du nombre d'habitants, en effet ce tirage est rudimentaire.

Il faut donner à chaque individu de chaque village la même chance d'être interrogé; dans le procédé précédent, on n'a pas tenu compte de la population des villages.

Supposons qu'il y ait un village A de 253 habitants et un autre B 2530 habitants.

Ces deux villages auront la même chance d'être tiré et suivant les lois du hasard l'échantillon ne sera plus une réduction de l'ensemble, il y a peut-être trop de gros villages ou pas assez.

Pour remédier à cet inconvénient, on met par exemple 253 papiers pour le village A 2530 pour le village B.

Voilà tout ce qu'il faut pour choisir les villages à interroger.

Vous voyez qu'il n'est plus possible de mettre des papiers dans un chapeau.

On fait ce que appelle un total <sup>cumulé</sup> des habitants

| En village | A  | 253   | Total cumulé |
|------------|----|-------|--------------|
| "          | B  | 2.530 | 2.783        |
| "          | C  | 858   | 3.540        |
| "          | D  | 433   | 4.074        |
| "          | E  | 261   | 4.335        |
| "          | F  | 122   | 4.457        |
| "          | II | 1.234 | 5.691        |

etc

Total cumulé 5634

On prend ce qu'on appelle une table de nombre au hasard - et l'on regarde les dix premiers chiffres.

Supposons que le premier soit 0924 :  
le village B sera désigné 924  
et avant 2.783 mais après 253

Le 2ème chiffre 4.834 : le village I sera désigné ce chiffre est compris entre 4.458 et 5.691.

Voilà très rapidement expliqué le mode de tirage d'un échantillon. Vous voyez la volonté de l'homme n'agit pas du tout sur le tirage.

CONTACT AVEC LA POPULATION

Le plus grand souci de l'enquêteur est d'obtenir des réponses correctes aux questions posées.

Votre attitude doit donc être guidée uniquement par ce souci primordiale.

I<sup>o</sup>) RAISONS DE L'ENQUETES

Bien que prévu officiellement il faudra dire et redire les raisons de l'enquêtes.

Il faudra leur répéter souvent les mêmes arguments consisté sur le caractère confidentiel de l'enquête et surtout sur son le caractere non fiscale

Le Gouvernement Soudanais veut savoir le nombre exact de la population Jeunes ou Vieux, seroit compte avec rapidité le nombre d'habitants augmentent ou diminuent, connaître s'il y a beaucoup de naissance ou beaucoup de décès.

Ces renseignements sont nécessaires pour les créations d'écoles, d'infirmiers, de marché.

Les habitants ne doivent pas cacher la vérité car le Gouvernement se tromperait dans ses décisions .

En expliquant le fait aux habitants, il ne faut prendre la précaution de dire que ce n'est pas immédiatement après l'enquête que les villages obtiendront écoles ou infirmeries.

L'attention des enquêteurs est attiré sur le fait qu'aucune promesse ou proposition ne de vra être faite aux populations.

2<sup>o</sup>) Pourquoi un village est recensé plutôt qu'un autre

Vous expliquerez qu'il est impossible de recenser tous les villages à cause du prix élevé de l'opération aussi ne recense - t- on que quelques villages seulement.

3<sup>o</sup>) La principale raison de la méfiance que vous pouvez rencontrer est surtout la crainte de voir le nombre des impôtés augmenter, ou de voir le taux de l'impôt s'élever.

A aucun moment de l'enquête il ne faut poser la question êtes vous impôté ou non.

Répétez souvent que n'avez rien à faire avec impôt.

Insister sur le caractère confidentiel des informations que vous allez collecter et écrire sur les familles des questionnaires.

ATTITUDE ET COMPORTEMENT VIS - A - VIS DES PERSONNES ENQUETÉES.

Votre attitude et votre présentations vis à vis des habitants du village enquêté est primordiale.

Le métier d'enquêteur est difficile

Le succès consiste à gagner la collaboration des personnes que vous interrogez, car ces personnes doivent vous donner les renseignements nécessaires.

Le succès de votre interrogation dépend beaucoup de la manière dont vous le considérez.

Il ne faut surtout pas se croire en "pays conquis"

L'enquêteur devra se conduire avec politesse, déférence et éviter de vivre sur l'habitant.

Il faut respecter les coutumes, ne faire aucun commentaire sur les religions ou la politique.

Il faut énormément de patience L'enquêteur n'hésitera pas à répéter plusieurs fois les explications. Il faut surtout éviter aussi de guider l'enquête dans ces réponses.

Votre tenue doit être impeccable, songez à la responsabilité que vous avez pour l'avenir de votre pays.

ARRIVÉE AU VILLAGE b- PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Votre premier souci en arrivant au village est de voir le chef du village ou son représentant s'il n'est pas là.

QUESTION DES NOTABLES : (a voir)

Au chef du village vous expliquez le but de l'enquête, ses objectifs, les raisons de l'enquête, pourquoi son village a été choisi.

On répétera le caractère confidentiel des déclarations.

Une fois la première prise de contact réalisée il faut commencer par obtenir les renseignements généraux sur le village. Après avoir fait là où les visites recommandées par le chef de village, et vous êtes assurés que vous êtes bien dans le village qui vous a été désigné.

Le chef d'équipe des enquêtes demande de prévenir la population que le recensement annoncé débutera le lendemain. En conséquence chacun est prié de rester chez lui en attendant la visite du recenseur.

Suivant le cas c'est l'ensemble de la population qui sera recensée ou bien une partie seulement. Il faudra bien expliquer pourquoi l'on prend une partie seulement.

Pour aller plus vite on ne recense pas tout le monde de même que pour juger de la qualité d'un sac de mil on se contente d'examiner une poignée de mil.

On établira d'abord un plan du village avec numérotation des lots et des concessions.

Ce plan est sommaire.

Le chef d'équipe avant de commencer son travail reconnaîtra l'ensemble des cases de manière à avoir une idée de l'importance du travail.

Un des risques d'erreurs est l'omission d'habitants éloignés du centre du village. L'enquêteur consistera pour s'assurer que des hameaux permanents ou cases isolées n'ont pas été oubliés.

LE CROQUIS DU VILLAGE se fait sur du papier quadrillé format 27 x 42

Sur ce papier en haut et à droite inscrire le nom de l'agglomération principale, le nom des hameaux des cases isolées en brousse et des campements permanents.

L'enquêteur se rend à la case du chef du village. Il dessine sur son papier la piste ou la route qui traverse le village. Il précise les 2 agglomérations importantes du village et cette piste. Il oriente son croquis et avec sa boussole détermine la direction du Nord qu'il reporte sur son croquis. Il place ensuite sur le croquis la case du chef qui reçoit le numéro 1. Dans le cas d'habitat complexe il précisera également sur le croquis, les petites pistes qui aboutissent au village.

qui aboutissent à la piste principale.

L'enquêteur va passer ensuite de groupes de cases en groupes de cases et pour cela il adoptera le sens des aiguilles d'une montre au cours de cette reconnaissance.

Les cases sont numérotées à la craie de manière à ce que le montre soit visible de loin, mais aussi qu'il soit protégé de la pluie.

Les hangars détruits, les édifices d'enseignement du culte, de la santé non habités ne sont pas numérotés.

Une case non habitée est numérotée

Maison détruite X

On marque en pointillés les cases en construction, elles seront également numérotées.

CAS PARTICULIERS : Certaines cases très longues peuvent être habitées par des ménages différents dans ce cas on emploiera la numérotation suivante I4/1, I4/2, I4/3 pour désigner le 1er, 2ème etc... comportement de la case I4.

#### CE PLAN N'EST PAS UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

#### CONDUITE DE L'ENQUÊTE - MANIÈRE DE MENER L'INTERROGATOIRE

En toutes circonstances la politesse et le respect s'imposent. Il faut s'efforcer de donner un caractère amical à l'interrogatoire.

Si vous arrivez à l'heure d'un repas, vous devez vous excuser de vous présenter à ce moment et ne pas vous inviter.

Il ne faudra dans aucun cas vivre sur le village. Un enfant ne doit pas donner des renseignements concernant les autres membres de la famille généralement les femmes n'accepteront pas de parler en absence de leur mari, n'insistez pas etc... revenez. Cependant les réponses aux questions qui les concernent doivent être fournies par les femmes elles même et non par leur époux ou leur frère.

Un serviteur ne peut répondre en lieu et place de son maître absent.

#### QUESTIONNAIRE N° 1 : FICHE COLLECTIVE

On inscrit sur la même fiche appelée fiche collective les habitants d'un même carré appelé concession, cour etc;...

A l'intérieur de cet ensemble on trouve rassemblés les descendants et les épouses actuelles du chef de famille, par des enfants mariés avec leur famille, éventuellement des serviteurs.

Décomposons la fiche collective colonne par colonne.

colonne n° (1) : Dans laquelle on inscrit le n° des cases

On porte en face du nom de chaque personne le n° de la case où elle a passé la nuit ayant précédé le recensement.

Par exception, cette colonne ne sera rempli qu'après avoir renseigné la colonne 2

Pour les absents, on indique le n° de la case où ils couchent d'ordinaire.

Ce numéro est entouré d'un rond

Colonne n° 1 : rien n'y est à inscrire

Colonne n° 2 : Ecrire le nom en lettre d'imprimerie très lisiblement

Il ne faut pas chercher le nom d'initiation.

Le bébé qui n'a pas encore reçu de prénom sera inscrit avec la mention " pas de prénom"

Colonne n° 3.- Vu ou non Vu : code Vu = V

non Vu = NV

Si les renseignements ont été obtenus d'après la déclaration d'une autre personne de la famille et que vous n'avez pas vu la personne intéressée, marquer dans la colonne 3 : N.V.

Il faut faire son possible pour qu'une personne non vue, mais que l'on sait être dans le village soit interrogée personnellement.

Il se peut que vous n'avez pas vu un habitant parce qu'il travaillait à ses cultures où était allé faire des courses, mais sa famille vous a dit qu'il était là. Vous notez N.V. au crayon à côté de son nom et le soir vous allez le revoir pour l'interroger. Si à votre dernière visite vous ne le rencontrez pas, vous notez le minimum d'indications le compter comme présent et inscrivez N.V. à l'encre colonne n° 3, étant bien entendu qu'il a couché là la ville.

Si vous l'avez vu vous notez V à l'encre.

Colonne 4.-- Relations avec le chef de famille CF

La famille étendue est décomposée en "ménages"

Pour le chef de famille (en général génération la plus âgée) on notera aussi les femmes et les enfants non mariés.

- Père épouse chef de famille ( ne pas oublier le rang de l'épouse )
- Fils ou fils CF x 2 en commençant par le plus jeune enfant

ex : Fils CF x2 = Fils du chef de famille et de l'épouse n° 1.

- 2<sup>ème</sup> épouse CF etc

L'ordre dans lequel seront indiqués les épouses sera celui la même utiliser par le chef de famille ou de ménage pour les nommer.

Pour les autres générations (fils mariés de CF leurs épouses et leurs enfants)

1<sup>o</sup> on notera la parenté de chaque chef de ménage par rapport au chef de famille.

2<sup>o</sup>) celles des autres membres de chaque ménage sera indiquée par rapport au chef de ménage.

exemple :

- |                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| - pour le père                | fils CF x 2   |
| - son épouse                  | Père épouse 9 |
| - et leurs enfants non mariés | fils 9 x 10   |

Lorsqu'un des ascendants est décédé, séparé ou d'une manière générale ne fait pas partie de la famille telle qu'elle est actuellement recensée (ne figure pas sur la fiche considérée) on mettra un tiret : Exemple

fille - X 5

Il ne faut pas oublier de noter s'il y a lieu les ascendants du chef de famille

( voir code complet )

Colonne 5 et 6 Sexe

Sexe Masculin ( Homme ou garçon marquer x dans la colonne 5 tiret dans la colonne 6

Sexe Féminin : Femme ou fille ; tiret colonne 5  
X dans colonne 6

Il doit y avoir une indication dans cette colonne.

7 & 8

Age

Il est très important qu'un soin particulier accompagne les questions relatives à l'âge des habitants et qu'une information très exacte soit recueillie.

Il ne faut jamais tenir compte des jugements supplétifs de naissance.

Deux cas sont à considérer selon que la personne interrogée possède ou ne possède pas d'extrait ou d'acte d'Etat Civil

1<sup>o</sup> ) Elle possède un extrait ou un acte d'Etat Civil

Indiquez alors très exactement l'âge en année et en mois ou procédez le chiffre d'un point exemplé : nous sommes le 15 Mars 1960, la personne à un acte de naissance indiquant le 8 Juillet 1953 il faut marquer :

|   |       |   |       |   |
|---|-------|---|-------|---|
| : | ans   | : | mois  | : |
| : | ----- | : | ----- | : |
| : | 6     | : | 8     | : |

2<sup>o</sup> ) ELLE NE POSSEDE AUCUN ACTE D'ETAT CIVIL.

De nombreuses personnes, en particulier les adultes déjà âgés, ne connaissent pas leur âge et il faut absolument attribuer à chaque personne un âge aussi exact que possible.

POUR LES ADOLESCENTS, la question est de savoir si la personne interrogée est pubère ou non. Il existe des expressions locales, mais le mieux est de demander pour les filles si elles pourraient être mère ou non. IL CONVIENT D'ETRE TRES PRUDENT EN POSANT CE GENRE DE QUESTION en raison de la pudeur des personnes interrogées : souvent, il sera préférable de se servir du calendrier historique qui est donné en annexe; cette question sera posée de préférence sans témoins et en s'adressant aux mères.

Un point très important est de NE PAS ESSAYER DE RELIER CETTE NOTION DE PUBERTE à la notion d'imposable. Il peut très bien se faire qu'un très jeune homme paye l'impôt et qu'un autre qui a été malade qui est déjà pubère, ne paye pas l'impôt. VOUS NE DEVEZ DONC PAS DEMANDER S'IL EST IMPOSABLE OU NON ET EN AUCUN CAS CETTE QUESTION NE DOIT ETRE POSEE.

7 & 8 : Age ( suite ) :

: De même pour les filles, il peut y avoir des filles  
: filles non pubères déjà mariées et ce n'est pas parce  
: qu'elles sont mariées qu'il faudra inscrire qu'elles  
: ont plus de 14 ou 15 ans.

: POUR LES PETITS ENFANTS, le premier point à  
: connaître est de savoir dans chaque cas si l'enfant a  
: plus de 12 mois ou moins de 12 mois. On demandera à la  
: mère, au père, ou à quelques autres personnes de la  
: famille, quand est né l'enfant.

: Les points de repères sont :

- : - les fêtes religieuses
- : - les événements agricoles
- : - le calendrier musulman

: qui seront présentés sous forme de calendrier et nous  
: permettront de retenir la date de naissance. La manière  
: d'utiliser ce calendrier fera l'objet d'exercices  
: pratiques.

- : - 1<sup>o</sup>) Si l'enfant a 1 an et plus, inscrire son âge  
: (en années révolues) dans la colonne de gauche,  
: exemple pour un enfant de 2 ans 1/2 : - 2 - -
- : - 2<sup>o</sup>) Si l'enfant a moins d'un an, indiquer le nombre  
: de mois dans la colonne de droite, exemple pour  
: un enfant de 7 mois - - - - 7

: Il faut se rappeler qu'un enfant n'a pas un  
: an avant d'avoir terminé 12 mois (13 lunes); un enfant  
: qui n'a pas encore atteint trois ans est âgé  
: de deux ans et l'on marquera 2 dans la colonne "2 ans"

: D'une manière générale, de nombreuses personnes  
: ont tendance à désigner quand on leur demande leur âge  
: l'année dans laquelle ils se trouvent et non le nombre  
: d'années effectivement et entièrement vécues. Il faudra  
: lutter contre cette tendance qui pour les jeunes enfants  
: conduits à des erreurs importantes.

: Si l'enfant a moins d'un mois, mettre zéro dans  
: la colonne 0.

: POUR LES ENFANTS AGES DE 3, 4, 5 ANS ETC.  
: Il faudra demander quand l'enfant est né. Si l'on vous  
: donne l'année de naissance, il faudra utiliser le tableau  
: donné en annexe.

: Si l'année de naissance est inconnue, tâchez,  
: grâce au calendrier historique dont vous êtes muni,  
: d'établir aux environs de quel événement la naissance  
: de l'enfant se place.

7 & 8

Age ( suite )

Si dans la famille ou dans la case voisine, vous avez remarqué un enfant qui semble être d'âge voisin, demandez aux mères si elles ont eu ces enfants à peu près aux mêmes époques. Ce qu'il faut toujours tenter c'est D'OBTENIR D'ABORD L'ANNEE DE NAISSANCE; ce n'est que lorsque vous n'aurez pu obtenir de réponse, qu'il faudra demander l'âge approximatif.

Si vous n'arrivez pas à connaître l'âge d'un enfant par ses parents ou sa famille, vous l'estimerez à vue, mais il faut que ce cas soit exceptionnel.

POUR LES JEUNES GENS ET LES HOMMES au dessus de la puberté, vous demanderez la date de naissance et comme précédemment vous obtiendrez l'âge par le tableau. Si la date de naissance n'est pas connue, vous demanderez alors l'âge approximatif. So méfier des dates rondes : 1930 - 1940 - 1950, etc... et surtout des âges ronds : 10 - 15 - 20 - 25 - 30, ans, etc... si aucune de ces indications n'a pu être obtenue, il faudra déterminer l'âge en posant les questions annexes au calendrier historique.

CETTE QUESTION DE L'AGE EST PRIMORDIALE et vous devez comprendre que si l'on veut juger de la santé d'une population, il faut savoir exactement l'âge des personnes vivantes.

Il est donc important que vous ne ménagiez pas votre peine pour connaître cet élément de l'enquête; après avoir interrogé une famille vous devrez vérifier spécialement que les colonnes 7 et 8 sont bien remplies et qu'il n'y a pas d'erreurs de ce genre:

Deux frères de même mère, dont les naissances sont rapprochées de moins d'un an.

- une mère de 10 ans qui a un fils de 4 ans et, à plus forte raison, une mère qui serait moins âgée que son fils.

Il ne faudra jamais se contenter d'un seul renseignement et on devra poser deux questions en utilisant deux dates de repère différentes du calendrier historique des renseignements numériques voisins constituant un recoupement.

.../...



9

Situation : C'est la dernière situation matrimoniale qui  
matrimoniale : commande. Il doit y avoir toujours une indication dans cette  
: colonne.  
:  
:  
: Célibataire (jamais marié ) marquer C.  
: Hommes mariés..... " M I ou M2 ou M3 selon  
: le nombre actuel d'épouses vivantes.

: Dans le nombre actuel des épouses d'un homme, on  
: compte toutes ses épouses vivantes Mu et Mc (quelles soient  
: présentes ou absentes), ses veuves héritées H, mais on ne  
: comptera pas les veuves proprement dites, les fiancées, les  
: concubines et les anciennes femmes décédées, divorcées ou  
: séparées.

|   |      |
|---|------|
| : Femmes mariées (Etat Civil)..... marquer                          | : Mc |
| : Femmes mariées (union coutumière) "                               | : Mu |
| : Veuf non remarié ( ou veuve ) "                                   | : V  |
| : Divorcé ou séparé non remarié                                     |      |
| : ( ou divorcée ) "   | : D  |
| : Union libre concubinage "   | : L  |
| : Veuve héritée (lorsque l'union<br>: n'a pas encore été féconde) " | : H  |

: La distinction mariage, union libre est rela-  
: tivement nette selon les races, aussi s'en tiendra-t-on aux  
: déclarations des intéressés (voir en annexe)

: Pour les isolés, ne pas penser qu'ils sont systématiquement  
: célibataires et demander s'ils ont une ou des femmes qui vi-  
: vent en brousse.

10

Groupe ethnique

: (voir le Code) La question - à poser est :  
: Quelle est l'origine, la race de ta mère ?  
: Quelle est l'origine, la race de ton père?

: - Si la RÉPONSE EST IDENTIQUE on inscrira la réponse, en vé-  
: rifiant que la race indiquée figure bien sur la liste donnée  
: en annexe.

: - Si les réponses différent, on inscrira la race du père.

: Il faut faire attention à ce que la personne  
: interrogée vous donne bien un nom de race et non un nom de  
: famille ou de totem ou encore de corporation (Ex. forgeron,  
: cordonnier). Si l'indication donnée ne figure pas sur la liste  
: il faut poursuivre l'interrogation pour tenter de découvrir  
: à quelle race de votre liste se rattache le groupe ethnique  
: indiqué. Noter sur le cahier de contrôle cette difficulté.  
: En cas d'ethnie non prévue à la liste alphabétique : demander  
: alors - le cercle d'implantation de cette race s'il s'agit  
: d'un habitant du Territoire - le Territoire d'implantation s'il  
: s'agit d'un étranger, cette indication est à noter dans la  
: colonne : "Observation".

Abréviations à employer  
pour les groupes ethniques.  
de la  
REPUBLIQUE SOUDANAISE

| Groupe ethnique | Abréviations | Groupe ethnique | Abréviations |
|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| Banbara         | B            | Marka           | M A R        |
| Bane            | B A M        | Minianka        | M I          |
| Bella           | B E          | Oua Soulounké   | O            |
| Bobo            | B B          | Peul            | P            |
| Bozo            | B O Z        | Peul Rimaïbe    | P R          |
| Dialonke        | D I A        | Sarakole        | S            |
| Dioula          | D I O        | Somono          | S O M        |
| Dogon           | D O G        | Sonraï          | S O R        |
| Haoussa         | H            | Touareg         | T R G        |
| Kagoro          | K            | Toucouleur      | T O U        |
| Kassonke        | K A          |                 |              |
| Malinké         | M A L        |                 |              |

|                                 |                    |    |
|---------------------------------|--------------------|----|
| <u>COLONNE n° II</u> : Religion | : Musulman marquer | M  |
|                                 | Catholique "       | C  |
|                                 | Protestant "       | P  |
|                                 | Animiste "         | A  |
|                                 | Sans Religion "    | SR |

RESIDENTS HABITUELS

COLONNE n° I2 : Lieu de naissance

Quatre ~~ans~~ sont à prévoir

- personne née dans le village recensée mettre V

- personne dans un autre village du Soudan :

Noter le canton suivi des trois premières lettres (en capitales)  
de la Subdivision voir la liste des cantons

En :

- personne née dans un centre urbain

mettre En : SEGOU

- personne née en dehors du Soudan

Noter seulement le pays (Sénégal - Hte VOLTA etc.

COLONNE n° I3 : TEMPS DE PRESENCE AU VILLAGE

Ces colonnes ne sont à remplir que pour les personnes qui ne sont pas nées au village.

On compte le temps qui s'est écoulé depuis la 1ère arrivée au village en années et en mois si possible.

.../...



Colonne 23 et 24 : Activité

23 & 24 :Activité : L'activité principale est l'activité qui occupe  
 :Principal : la plus grande partie du temps de l'intéressé. Voici quelques  
 :Activité : ques exemples :

:Secondaire :

- pêcheur et cultivateur
- cultivateur et pêcheur
- Chef de village (toujours principale) et cultivateur
- Forgeron et cultivateur

Ne pas chercher à mettre coûte que coûte une  
 activité secondaire : de toutes les façons, il convient  
 de préciser le plus possible, l'activité exercée.

- cultivateur mil
- éleveur de bovins
- garde cercle
- chef de canton
- marchand de colas
- Boy de particulier

Enfin, il ne s'agit de l'activité ou des activités exercées  
 au moment de l'enquête.

Le Chômeur indiquera la dernière activité exer-  
 cée (SP, s'il n'a jamais travaillé) et l'on mettra ST (sans  
 travail dans la colonne 25)

La personne n'exerçant aucune activité sera  
 mentionnée SP. (sans profession) dans la colonne 23 et  
 tiret dans la colonne 24. Ce sera le cas par exemple, du  
 retraité qui n'exerce plus d'activité. La femme qui ne  
 s'occupe que de l'entretien de la case de la nourriture  
 de ses enfants est classée sans profession SP (sans profes-  
 sion) et tiret dans la colonne 24), mais la femme qui dé-  
 sherbe, butte, participe à la récolte, même si ce n'est  
 qu'une partie de la journée (car elle est occupée à son  
 ménage le reste du temps) doit être considéré comme cul-  
 tivatrice ou jardinière. Si la personne est occupée dans  
 l'Administration ou l'armée faire préciser son grade et  
 son cadre unité si militaire ( colonne 26) il sera marquer  
 S dans la colonne 25.

Si un homme n'a plus de champs et si la famille  
 subvient à ses besoins marquer S P ( sans profession) mais  
 s'il est toujours propriétaire du champ et que ses fils  
 cultivent pour lui, marquer cultivateur.

.../...

Colonne 23 et 24 (suite) Activité

Lorsqu'un enfant est chez un oncle ou son père, est ouvrier ou l'aide dans ses travaux familiaux et qu'en contre partie il est logé et nourri marquer dans la colonne 23 "au pair" et tirets dans 23 et 24.

POUR LES ENFANTS DE CINQ A MOINS DE 14 ANS, demander seulement s'ils sont écoliers. Si OUI, marquer "E" si l'école fréquentée est une école française et "E coran" s'il s'agit d'une école coranique dans la colonne 23.

La subdivision de ce troupe école sera indiquée à la colonne 26. Si elle ne trouve dans le village même que l'on recherche, marquer V. Tiret dans la colonne 26 S'ILS NE SONT PAS ÉCOLIERS marquer dans la colonne 23, 24, 25, 26, le marquer A (Écolier d'une école française) ou B (Écolier d'une école coranique) que si l'enfant fréquente.

REQUIREMENT: une véritable école possédant un véritable maître d'école, dont s'est le maître (ne sont pas écoles les cours du soir ni de nuit faits par des cathédrales catholiques ou protestantes ou des notables enseignant le coran chaque jour quelques heures seulement).

UN ÉTUDIANT: préciser ce fait dans la colonne 23 le lycée ou s'inscrivent dans la Col. 26 et tiret dans les colonnes 24

25

Situation dans la profession

On peut être EMPLOYÉ (noter P) si l'on a des employés ou des ouvriers sous ses ordres. Un patron n'a pas de salaire régulier.

ISOLÉ (noter I) si la personne travaille toute seule et pour son propre compte sans être aidée par quelqu'un qu'elle paye. Isolé peut avoir des aides familiaux.

SALARIÉ (noter S) Si la personne reçoit un salaire de la part de son patron, où est en stage, en dehors de la famille, pour apprendre un métier (apprenti). Tous les fonctionnaires et militaires sont des salariés. Un salarié peut toutefois être une personne qui sans recevoir de l'argent, effectue un travail, en dehors de sa famille et bénéficie seulement d'avantages tels que le logement ou le chauffage. Ce peut être aussi un travailleur qui cultive pour une autre personne étrangère à sa famille et qui reçoit une partie des produits récoltés (cas des navétanas par exemple).

- une personne qui a une activité professionnelle peut être AIDE FAMILIAL (noter A). Elle habite chez un parent (la mère, père, oncle, frère etc.) et travaille pour lui sans recevoir de l'argent (si elle en recevait cette personne serait salariée).

|    |                          |  |
|----|--------------------------|--|
|    |                          | <p>On rappelle qu'une personne au pair est une personne qui est logée et nourrie par quelqu'un qui n'est pas de sa famille et pour qui, elle effectue des travaux divers sans rémunération en argent et sans que ces travaux soient bien précis ou constituent pour elle l'apprentissage d'un métier déterminé, si cette personne ne logée et nourrie mais non payée en argent effectuait un travail bien déterminé et qui constituerait pour elle le l'apprentissage d'un métier précis, elle serait considérée comme salariée (S).</p>   |
| 26 | Entreprise               | <p>L'ENTREPRISE est le nom de la société Commerciale, Industrielle, Agricole, Minière, etc... ou de la maison qui emploie la personne. On ajoutera entre parenthèses l'activité principale de l'établissement où travaille la personne recensée (garage, atelier, huilerie, fabrique d'électricité etc...).</p> <p>ON EVITERA DE DONNER DES INITIALES ou des abréviations afin que l'on puisse, en examinant les questionnaires savoir exactement de quelle entreprise il s'agit. Un magasin, un atelier n'a pas de nom de compagnie, indiquer le nom de la personne qui l'exploite. Inscrire cercle de ..... ou Service de ou Unité de..... Si la personne est employé comme titulaire, contractuel, auxiliaire mensuel ou journalier par l'Administration ou l'armée.</p> <p>UN ISOLE entouré d'aides familiaux : un tiret</p> |
| 27 | Connaissance du Français | <p>On indique simplement si la personne recensée;</p> <p>- comprend : C<br/>- parle : P<br/>- lit : L<br/>- ou écrit : E</p> <p>le français, en commençant par cette dernière question</p>   |
| 28 | Observations             | <p>Seront portées dans cette colonne toutes les indications pouvant éclairer les anomalies qui apparaissent à la lecture du questionnaire :</p> <p>- fille mère - pour une mère non mariée<br/>- fou<br/>- le lieu où se trouve une personne que vous n'avez pu rencontrer mais qui a couché dans sa case la nuit précédente le recensé<br/>etc...</p> <p>- VISITE pour les visiteurs<br/>- la race et le pays d'origine pour les étrangers/...</p>  |

- 28 : Observations : - enfant mariée vivant dans une autre concession  
 : : - les enfants restés avec le dernier mari  
 : : - les enfants en stage  
 : : - si y a affaire avec une veuve ou divorcée revenue  
 : : dans sa famille d'origine.

2<sup>e</sup> PARTIE DU VÉRIFIÉ : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE ÉTENDUE  
 PRISE DANS SON ENSEMBLE, OBTENUS DU CHEF DE FAMILLE (RÉDIGATIONS RAPORTER EN TÊTE DE LA  
 LA FICHE COLLECTIVE).

Indications :

DESCRIPTION

Naissance  
 dans la famille  
 au cours des d  
 douze derniers  
 mois

Les questions adressées individuellement à toutes les personnes  
 habitant le caré (cours, concession) sont terminées.

Vous vous adressez maintenant au Chef de la Famille Étendue et à  
 aux Chefs de ménages présents et vous demandez les événements qui sont  
 qui sont intervenus au cours des 12 derniers mois. Vous répétez alors,  
 comme vous l'avez fait précédemment avec chaque femme, ce qu'il faut  
 comprendre par les 12 derniers mois. De plus vous précisez que les deux  
 questions qui vous êtes posées se concernent que les personnes qui  
 VIVENT HABITuellement AVEC LEUR MARI (ou conjoint et habitent) et NON LES  
 VISITEURS.

Vous demandez d'abord quels sont les enfants qui sont venus au  
 monde VIVANTS durant cette période (à entendre par naissances vivantes  
 celles où le nouveau né a respiré ou crié - en seront donc compris,  
 les morts-nés, les avortements et les fausses couches. Mais vous de-  
 vez vous assurer que toutes les naissances ont bien été déclarées y  
 compris celles où le nouveau né n'a vécu que quelques jours ou quelques  
 heures et est mort avant d'avoir reçu un nom.

Vous devez trouver en général un chiffre égal au total des  
 déclarations des femmes lorsque vous les avez interrogées individuel-  
 lement, TOUTEFOIS IL FAUT PRENDRE GARDE :

(a) que vous n'avez pas peut-être vu toutes les femmes de la famille  
 certaines d'entre elles peuvent être absentes soit temporairement  
 (si elles sont par exemple au champs, il faudra les interroger le soir),  
 soit pour longtemps (en visite dans d'autres villages) ou même défini-  
 tivement (décédées, divorcées, depuis moins d'un an), dont les enfants  
 seront comptés quand même par le chef de famille.

ne pas oublier les naissances qui ont pu se produire en  
 dehors de la concession (femme partant accoucher dans un hôpital ou  
 chez un ami, ou dans une maternité).

(b) vous avez peut-être vu de simples VISITEUSES dont les enfants ne  
 doivent pas être comptés par le Chef de famille. C'est le cas par-  
 ticulier des femmes dont le mari est domicilié ailleurs et qui  
 viennent accoucher dans la famille de leurs parents. Ce sont des  
 visiteuses de longue durée mais des visiteuses quand même.

| <u>Indications</u>   | <u>Observations</u>  |
|--|--|
| Naissance dans la famille au cours des douze derniers mois (suite) | Ce qui vous intéresse, c'est finalement les <b>NAISSANCES VIVANTES DES PERSONNES DE LA FAMILLE VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE CADRE ETUDIE ET CES NAISSANCES VIVANTES SEULEMENT, PLUS EVENTUELLEMENT CELLE DES ANCIENS MEMBRES DE LA FAMILLE DECEDES DANS LES 12 DERNIERS MOIS.</b>   |
| Décès dans la famille durant les 12 derniers mois                  | <p>Vous demanderez ensuite au Chef de famille et aux Chefs de ménages le nombre des membres de la famille ( QUI VIVAIENT HABITUELLEMENT DANS LE CADRE ETUDIE) décédés toujours au cours des 12 derniers mois et cela, sans oublier les décès des jeunes</p> <p>Poser la question sous forme ; Quel est le dernier décès survenu dans la concession, quand cet événement s'est il produit?</p> <p>Les décès inscrits ne devront avoir trait qu'à des personnes nées vivantes : en cas d'absence de nom, la mention <u>pn</u> sera notée; l'âge sera reproduit en mois révolus (colonne de droite) ou en années révolues (colonne de gauche) ; un 0 dans la colonne de droite signifiera que l'enfant a vécu moins d'un mois. La relation avec le Chef de famille sera indiquée comme pour la colonne 4.</p> <p>La date de décès sera notée en année et en mois (ex: 5456, 1-57). Le lieu sera simplement V (village recensé) ou NV (en dehors de village recensés).</p> <p>En dernier lieu, il faudra demander le <u>dernier décès</u> qui s'est produit dans la famille en dehors de la période des 12 derniers mois et inscrire, date, sexe et son âge. Ce dernier en mois révolus pour les moins d'un an, et en années révolues pour les plus d'un an.</p> <p>Vous ne devez pas oublier que certains habitants HABITUELS de la famille ont pu décéder en dehors du village à l'hôpital ou dans un autre village, CES DECES doivent naturellement <b>ETRE COMPRIS.</b></p> <p>Par contre, des visiteurs sont peut être décédés dans le village, cela ne doivent pas être compris.</p> <p>POUR LES TRES JEUNES ENFANTS, vous avez un <b>REGROUPEMENT</b> facile puisque les femmes ont dû vous déclarer dans les colonnes 34 et 35 les décès, par suite, sauf si les enfants des femmes interrogées ne vivaient pas dans le village, vous devez enregistrer un nombre égal ou supérieur au nombre des décès obtenus en interrogeant les mères.</p> <p>Il faut se rappeler également qu'il ne s'agit que des décès des 12 derniers mois par conséquent, IL FAUDRA PRENDRE GARDE QUE LE CHEF DE FAMILLE NE CONSIDERE PAS UNE PERIODE NI TROP COURTE, NI TROP LOUQUE, on risquerait alors de n'avoir pas assez ou au contraire trop de décès.</p> |

Observations

Indications :

Décès dans la famille : Les indications sur les naissances et les décès sont à porter  
famille durant : pour chaque concession. Si l'inscription de ces événements nécessite pour une  
les 12 derniers : pour une concession l'utilisation de plusieurs fiches, les indications  
mois. : sur les naissances seront retranscrites seulement sur la première  
fiche, un grand trait transversal étant tiré sur les autres fiches.

Si aucune naissance et aucun décès n'a été enregistré au  
cours des 12 derniers mois, on tracera une grande croix dans les cases  
correspondantes. Mais on notera néanmoins le dernier décès  
enregistré dans la famille.

Avant de changer de fiche ou de concession s'assurer que  
toutes les cases ont été remplies; que les personnes présentes  
mais non vues (NV) ont bien fait l'objet d'une seconde visite.

CAS PARTICULIER DU MENAGE POLYGAMIQUE OCCUPANT PLUSIEURS CONCES-  
SIONS : Un ménage polygamique dont toutes les femmes ne demeurent  
pas dans la même concession est inscrit sur les fiches collectives  
différentes; sur chacune des fiches ne figurent que des femmes qui  
demeurent effectivement dans la concession correspondante.

Le Chef de ménage est obligatoirement domicilié (résident habituel)  
dans la concession de sa première épouse, qu'il soit présent ou  
absent de cette concession le jour du recensement.

Dans les concessions de ses autres épouses, il serait considéré com-  
me personne de passage (s'il n'y est présent au moment du recense-  
ment) ou bien non recensé (s'il en est absent en ce moment là).  
Dans l'un comme dans l'autre cas, là où les épouses seraient consi-  
dérées comme formant un ménage incomplet (avec femme mariée chef  
de ménage)

Votre travail est presque terminé; avant de prendre congé du chef  
de famille, revoyez votre questionnaire veuillez à ce qu'il n'y a  
pas d'oubli, vérifiez chaque question, si la réponse obtenue pour  
l'une d'entre elles vous semble bizarre, N'HESITEZ PAS A ENTREPRENDRE  
UNE DERNIERE VERIFICATION, en disant quelque chose de ce genre;  
"je me demande si vous avez bien compris ce que je voulais dire  
par cette question, je vais vous la répéter". Ainsi vous avez un  
moyen de vérifier si la deuxième réponse confirme la première.  
Lorsque vous entreprendrez cette répétition, il faut prendre garde  
de le faire avec précaution et de ne pas avoir l'air de soupçonner  
la personne interrogée. Le questionnaire est complété votre tra-  
vail a été bien fait, vous prenez alors congé du chef de famille,  
vous le remerciez de son aide et vous vous préparez à interroger  
un nouveau Chef de famille.-

QUESTIONNAIRE N° 2

---

Ce questionnaire s'adresse à toutes les femmes de 14 ans et plus (mariées ou non) les femmes en visite et de passage sont systématiquement interrogées à ce sujet.

Pour chaque femme on établit un questionnaire

On reporte les indications de la fiche collective

1<sup>o</sup>) NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES : Il faut bien faire comprendre à la femme que, c'est le nombre total des mariages contractés et non le nombre de mariages antérieurs.

On peut formuler les questions de façon suivante : "Est ce la première fois que tu es mariée"

Il faut que la réponse à cette question corresponde à la réponse inscrite dans la colonne 9 de la fiche collective.

Pour les femmes indiquées à, cette colonne comme mariée, veuves ou divorcées, le nombre sera au moins égal à 1. Pour une femme héritée, cet héritage comptera pour une unité dans le nombre des mariages, par suite à A doit correspondre au moins 2

2<sup>o</sup>) MODE DE DESSOLUTION DES MARIAGES PRECEDENTS

- Divorce
- Décès etc ; ....

: Nombre de : Les renseignements concernent seulement les  
: naissances : enfants qui sont NES VIVANTS, autrement dit qui ont  
: vivantes se- : crié en sortant du ventre de leur mère: mais ils con-  
: l'an le sexe : cernent la totalité de ceux-ci, qu'ils soient nés ré-  
: : cemment ou depuis longtemps.

: : Ces renseignements sont à demander à TOUTES  
: LES FEMMES PRESENTES même celles de passage.

: : Si l'une d'elles ne se trouve pas dans la  
: case il faut essayer d'obtenir les renseignements  
: auprès des membres présents de la famille ou auprès  
: des amis, mais si elle est simplement au champ, il  
: faut essayer de la revoir le soir lorsqu'elle sera  
: de retour.

: : Il faut prendre un soin tout particulier  
: à ce que les très jeunes enfants soient inclus, ainsi  
: que les petits enfants qui sont décédés après  
: leur naissance, même très peu de temps après, mais  
: il faut se rappeler que les ENFANTS QUI N'ONT PAS  
: CRIE EN NAISSANCE NE DOIVENT PAS ETRE COMPRIS.

: : Quand il n'y a pas d'enfants, vous marquez  
: 0 car il peut se faire, évidemment, que des femmes  
: n'aient eu d'enfants vivants. (Il arrive que des  
: femmes n'aient pas déclaré de fait).

: : Dans certains cas, ( la femme n'a pu être  
: interrogée personnellement), vous n'avez pu avoir  
: de renseignements absolument sûrs dans ce cas vous  
: marquez deux points :... cela veut dire "non déclaré".

---

: Enfant encore : Une fois demandé ? combien as-tu eu d'enfants  
: en vie par sexe: nés vivants ? Combien de garçon, combien de filles ?  
: : Vous demanderez : combien en reste-t-il ? combien de  
: : garçons ? Combien de filles ? En posant cette der-  
: : nière question, il ne faut pas le faire brutalement  
: : car il n'est jamais agréable à une femme de se rap-  
: : peler les enfants qu'elles a eus et qui ont disparu.

---

: : A l'occasion de cette partie de l'interro-  
: : gatoire, demandez à titre de contrôle si un fils une  
: : fille ne vient pas de se marier récemment, et de  
: : quitter le carré pour habiter une autre case dans le  
: : village.

: : Ceci vous permet de vérifier qu'il n'y a pas  
: : eu d'oubliés de cases.

LES QUESTIONS 6 & 7 LE PLUS D'HABILITE ET D'ATTENTION c'est pour-  
quoi on ne saurait trop vous recommander le plus grand soin.

Il s'agit de faire déclarer par la femme interrogée ce qui est sur-  
venu dans les douze derniers mois. Pour cela, il faut lui demander de bien se  
représenter ce que cela signifie, c'est à dire se rappeler le début de cette  
période et pour cela la répéter avec le plus de précision possible, par exemple

- depuis la fin de la traite d'arachides de l'année dernière jusqu'à  
maintenant :
- depuis la pluie des mangues de l'année dernière jusqu'à maintenant
- depuis les brulis de l'année dernière jusqu'à maintenant,
- depuis le début de la saison des pluies de l'année dernière jusqu'à  
maintenant.

Lorsque le calendrier coranique est en usage, on se préférera au mois correspon-  
dant de l'année coranique précédente.

|   |                |   |
|---|----------------|---|
| 6 | :Naissances :  | Pour savoir si la personne a eu une naissance             |
|   | :Vivantes des: | vivante au cours des 12 derniers mois poser la question   |
|   | :12 derniers : | sous forme suivante:                                      |
|   | :mois. Encore: |   |
|   | :en vie ou :   | - As-tu eu un accouchement au cours des 12 derniers mois. |
|   | :non :         |   |
|   | :              |   |
|   | :              |   |
|   | : 6-1 :        | Nom de l'enfant né au cours des 12 derniers mois.         |
|   | :              |   |
|   | : 6-2 :        | Sexe M : masculin   |
|   | :              | F : féminin   |
|   | :              |   |
|   | : 6-3 :        | Date de la naissance aussi précis que possible            |
|   | :              |   |
|   | : 6-4 :        | E V = encore vivant                                       |
|   | :              |   |
|   | :              | ou date de décès  |
|   | :              |   |
| 7 | : Décès (en :  |   |
|   | :dehors de :   |   |
|   | : ceux enre-   | .../...   |
|   | : gistrés :    |   |
|   | : dans les :   |   |
|   | : colonnes (6) |   |

## INSTRUCTIONS POUR LA FICHE SUPPLEMENTAIRE

-----

Toute femme mariée doit avoir sa fiche -

1) Il faut bien préciser si vous avez la date du 1er mariage, l'année de ce 1er mariage - Il faut vous servir du calendrier historique.

2) Pour les enfants :

Vous aurez soit l'année de naissance de l'enfant par le calendrier historique, soit le nombre d'années écoulées entre le 1er mariage et la naissance.

Ayant l'année du 1er mariage :

a) Si vous avez la date de naissance de l'enfant colonne (4) vous pourrez avoir ainsi le nombre d'année de la naissance au mariage (3). Vous allez donc de la 4 vers la 3. Faire une flèche pour indiquer le sens (Voir exemple ligne n° 2).

b) Vous avez le temps écoulé entre la naissance et le 1er mariage, vous en déduisez la date de naissance de l'enfant (Exemple ligne n° 3) ou ligne 1 ).

c) L'enfant est né avant le premier mariage, mettre -2 ou - 3 ou -1. (Voir exemple ligne n°1).

d) Tous les enfants doivent être notés aussi bien les décédés que les vivants. On doit retrouver le nombre de naissances vivantes du questionnaire Femmes.

Pour un enfant décédé dont on ne veut pas vous dire le nom, mettre P D N.